

Ville de LAMBALLE-ARMOR

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le 25 avril, à 18H30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'espace Lamballe Terre & Mer, 41 rue Saint-Martin à Lamballe-Armor, sous la présidence de M. Philippe HERCOUËT, Maire de la commune de Lamballe-Armor.

Date de l'envoi de la convocation : 19 avril 2022.

PRESENTS :

ARTHEMISE Fabienne, BERNU Sylvain, BOUZID Nathalie, BREXEL Pierrick, BRIENS Pierrick, BURLOT David, CAURET Camille, de SALLIER DUPIN Stéphane, FORTIN Céline, GAUVRIT Thierry, GILLARD Nadine, GOASTER Samy, GOUEZIN Alain, GRIMAUULT David, GUYMARD Jean-Luc, HERCOUET Philippe, JEGU Josianne, LAVENU DE NEVERAN Hélène, LE BOUCHER Colette, LE BOULANGER René, LE GUEN Nadège, LE MAUX Thierry, LEVY Christelle, L'HEVEDER Jérôme, LINTANF Goulven, M'BAREK Sébastien, MEGRET Yves, MERIAN Caroline, PECHA Virginie, RICHEUX Laëtitia, ROYER Thierry, URVOY Laurence, VITEL Fabien

ABSENTS :

- BENOIT Jean-François donne pouvoir à URVOY Laurence,
- LE MOIGNE Christine donne pouvoir à GILLARD Nadine,

SECRETAIRE DE SEANCE : LE BOULANGER René

Délibération n°2022-032

Membres en exercice : 35 – Présents : 33 - Absents : 2 – Pouvoirs : 2

INTERNATIONAL SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - UKRAINE

Suite à l'invasion de l'Ukraine par la Russie le 24 février 2022, de nombreux Ukrainiens ont fui leurs pays. Le Président de la République a annoncé que "la France pendra toute sa part dans l'accueil des ressortissants Ukrainiens". La Ville de Lamballe-Armor exprime son soutien et sa solidarité au peuple ukrainien en soutenant et coordonnant les initiatives des associations, des particuliers, des entreprises et de différents partenaires.

Face à cette situation critique, Cités Unies France ouvre un fonds de solidarité pour l'Ukraine, en collaboration étroite avec Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU) et le Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE). Les fonds de solidarité ont pour objectif de favoriser la reconstruction et la résilience des territoires. Dans ce contexte particulier, la mission de Cités Unies France est d'être au plus près des collectivités d'Ukraine et des pays voisins, qui vont accueillir des réfugiés dans les jours à venir. Ce fonds de solidarité soutiendra les collectivités voisines dans leur capacité à accueillir les réfugiés et à offrir des services publics essentiels : hébergement, restauration, soins, soutien psychologique...

Il est proposé en conséquence d'affecter un crédit de solidarité (0,16 € par habitant).

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal :

- ATTRIBUE une subvention exceptionnelle de 2 670 € à Cités Unies France pour le fond de solidarité pour l'Ukraine,
- DIT que les crédits nécessaires sont disponibles au budget primitif 2022,
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tout acte nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR, LESDITS JOUR, MOIS ET AN.

(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le **2 MAI 2022**

Philippe HERCOUET

Maire de Lamballe-Armor



Handwritten signature in blue ink, appearing to be 'P. Hercouet'.

Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le

3 MAI 2022

De l'affichage le

3 MAI 2022

Handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Anne-Claire Guillet'.

Directrice Générale Adjointe des Services
Anne-Claire GUILLET